

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec 

REÇU AU MRNF

1 1 JUIL. 2005

Direction du développement minéral

Repentigny, le 29 juin 2005

MODIFICATION

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Service des titres miniers
5700, 4^e avenue Ouest, C-408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-14-01-03602-11
300230681

Objet : Exploitation d'une sablière

31J08-002

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 29 mai 1995 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie de 8000 mètres carrés sur le lot 5, rang IV du canton d'Archambault à Saint-Donat dans la MRC de Matawinie.

À la suite de votre demande reçue le 17 mars 2005 et complétée le 31 mai 2005, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, la modification suivante :

La date prévue pour la fin des travaux d'exploitation de la gravière est le 31 mars 2015.

MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 7610-14-01-03602-11
300230681

Le 29 juin 2005

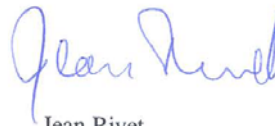
Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre datée du 17 mars 2005 et signée par M. André Ouellet, ing. du Service des titres miniers du MRNF;
- Lettre datée du 17 mai 2005 et signée par M. André Ouellet, ing. du Service des titres miniers du MRNF avec annexe (carte datée du 16 mai 2005 dessinée par Mme Marie Bernard) ;
- Télécopie datée du 31 mai 2005 transmise par Mme Marie Bernard du MRNF.

La modification devra être réalisée et exploitée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification du certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



JR/ALat

Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, Laval,
Lanaudière et Laurentides

c.c. Municipalité de Saint-Donat